

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE Jeudi 18 octobre 2022

Ordre du jour :

1. Présentation des participants
2. Etablissement du règlement intérieur du conseil d'école
3. Les résultats des élections de parents d'élèves
4. Vote du règlement intérieur de l'école
5. Association OCCE
6. Les effectifs pour l'année 2022-2023
7. Sécurité (Vigipirate, PPMS et exercices incendie)
8. Projet d'école et projets de classe
9. Actions particulières en faveur des élèves.
10. Les dates de l'année scolaire
11. Point mairie (investissement mobilier, fournitures scolaires, transport)
12. Les travaux réalisés.
13. Date du prochain conseil d'école.

Étaient présents :

Équipe pédagogique :

Madame LOUIS, directrice et enseignante en CE2 – CM1 – CM2.

Madame GONCALVES, enseignante en PS – MS – GS – CP – CE1

Parents d'élèves élus :

Madame BARAKATI

Madame GHANEME

Monsieur MOUCHOTTE

Représentant de la commune et APE :

Madame SAFFRE, chargée des affaires scolaires et présidente de l'Association de Parents d'Elèves

Excusés :

Madame TEHOUNE, inspectrice de l'Éducation nationale.

Monsieur WOTIN, Maire de Montalet-le-Bois.

Madame POITEVIN, parent d'élèves élu

Madame AUBRY, dden

Madame CHAVANNE , chargée des affaires scolaires.

1) Présentation des participants

Chaque participant se présente en indiquant sa qualité.

2) Établissement du règlement intérieur du conseil d'école

Composition du conseil d'école

Le conseil d'école est composé des membres suivants : le directeur de l'école (président) ; un élu (le maire ou son représentant) ; un conseiller municipal ; les enseignants de l'école ; un des maîtres du réseau d'aides spécialisées, le DDEN et les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale assiste de droit aux réunions.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école avec voix consultative, tout comme le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, les intervenants de l'école.

Compétences du conseil d'école

Le directeur préside l'assemblée et veille à ce que le conseil d'école soit une instance de dialogue, d'information et de concertation entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Le conseil d'école :

- donne son avis et présente des suggestions sur tout ce qui intéresse la vie et le fonctionnement de l'école. Les parents délégués se doivent d'être neutres, ils rapportent les questions des parents.
- vote le règlement intérieur de l'école (seulement les parents délégués titulaires).
- est consulté sur les questions matérielles et financières.

Le conseil d'école ne traite pas des questions pédagogiques relatives à la pratique de classe.

Réunions du conseil d'école

Le conseil est constitué pour une année et se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent les élections de représentants de parents.

En session extraordinaire, il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Dans tous les cas, seul le directeur convoque et propose l'ordre du jour.

Avant la réunion, le directeur informe l'IEN, convoque les membres du conseil d'école, prend connaissance des problèmes que les parents souhaitent inscrire à l'ordre du jour.

L'ordre du jour doit être adressé au moins 8 jours avant la date des réunions aux membres du conseil.

Un secrétaire de séance, membre du conseil, est nommé.

Après chaque séance du conseil d'école, un compte rendu de la réunion est dressé. Un exemplaire est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves (tableau d'informations devant l'école) et peut être envoyé par mail aux parents sur demande.

3) Les résultats des élections de parents d'élèves

L'équipe souhaite en premier lieu remercier la précédente équipe de représentants de parents d'élèves pour son investissement au service des familles et des enfants.

À la suite des élections des représentants de parents d'élèves du vendredi 7 octobre 2022, pour lesquelles deux sièges étaient à pourvoir dans l'école (une seule liste présentée de parents non constitués en association), voici les résultats obtenus :

	2019/2020	2020/2021	2021-2022	2022-2023
Électeurs inscrits	58	56	55	53
Votants	35	35	43	35
Bulletins blancs ou	4	2	5	5

7) Sécurité (Vigipirate, PPMS et exercices incendie)

7a) PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est mis en place dans toutes les écoles et actualisé tous les ans. Il permet de regrouper en un seul document les mesures à suivre en cas de risques majeurs tempêtes, orages violents, accidents chimiques ou radioactifs, mouvements de terrain, intrusion... Un PPMS académique est prévu le lundi 18 octobre, seuls les enseignants sont prévenus.

7b) Exercice incendie.

Un exercice incendie a été réalisé le 30 septembre 2022. La classe de Madame GONCALVES est sortie en 52 secondes. La classe de Madame LOUIS est sortie en 42 secondes.

Remerciements

L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour son souci porté aux questions de sécurité et de confort de l'école.

8) Projet d'école et projets de classe

Le projet d'école

Le projet d'école reste inchangé jusqu'à 2022.

Les trois axes du projet d'école sont les suivants :

- Améliorer la qualité de la production d'écrits
- Développer chez l'élève un comportement de chercheur
- Utilisation plus fréquente et plus efficace de l'équipement numérique

Un projet de territoire est en élaboration pour l'année 2022-2023.

Les ajustements des programmes à la rentrée 2022 mettent l'accent sur :

- Le langage (cycle 1 : priorité au vocabulaire et au lexique, cycle 2 : lire écrire, cycle 3 : le parcours du lecteur).
- La construction des nombres en maternelle, qui se poursuit en cycle 2 en y ajoutant la résolution de problèmes et le calcul mental, pour aller vers les nombres décimaux au cycle 3 :
 - utilisation des ordinateurs et tablettes pour le développement du calcul mental.
- L'Education Physique et Sportive
- Enseignement des langues vivantes : L'enseignement de l'anglais s'effectue de la PS au CM2.
- Education à l'environnement : Les élèves travailleront sur les plantations de la PS au CM2. Les élèves de l'élémentaire feront des recherches pour optimiser les récoltes et prépareront des documents pour que les enfants plus jeunes puissent semer. Une sensibilisation au recyclage est réalisée. Par conséquent, les enfants recyclent le papier dans une caisse distincte de la poubelle.

Projets de classe des PS MS GS CP CE1

« Clément aplati »

Correspondance avec plusieurs classes par le biais du livre « Clément aplati » de Jeff Brown

Principes du projet

- Découverte du petit roman Clément Aplati de Jeff Brown en classe
- Présentation du projet de correspondance à la classe
- Préparation d'une mascotte de Clément qui sera envoyée dans chaque région de France.

- Au fil de l'année chaque classe fait découvrir sa ville, son département, sa région, aux petits Cléments reçus (réalisation de photos avec Clément). Chaque classe préparera des courriers thématiques aux correspondants afin de faire découvrir sa région (géographie, patrimoine, histoire).
- Le travail de correspondance et d'écriture peut aussi concerner les aventures de vie de classe sous forme d'un carnet souvenirs. En fin d'année, les Clément sont renvoyés chez eux avec un petit carnet de voyage.

« Promenons-nous dans les arts »

Objectifs

- découvrir des monuments, des spécialités culinaires, des artistes, des chansons ou de nouveaux paysages selon les régions travaillées dans le cadre du projet Clément Aplati
- Réaliser des productions plastiques en fonction des matériaux et supports proposés
- Découvrir des albums sur le thème des régions de France

(régions seront travaillées plus précisément : l'île de France, la Normandie, Pays de la Loire, Occitanie et Outre mer)

Projets de classe des CE2 – CM1 – CM2

« les arts »

Objectifs

- découvrir des monuments, des spécialités culinaires, des artistes, des chansons, des peintures ...
- Réaliser des productions plastiques
- Découvrir des textes sur le thème « les arts en France »
- Orthographier un texte sans erreur avec les dictées « histoire des arts ».

Objectifs

- Découvrir des œuvres en littérature
- Rédiger (écriture du scénario)
- Découvrir le vocabulaire du cinéma : plan, mouvements de caméra, raccords, métiers ...
- Utiliser un caméscope, un appareil photo et utiliser des logiciels de montage
- Mémoriser un texte
- Jouer au théâtre

9) Actions particulières en faveur des élèves.

Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) :

- est proposé à tous les élèves qui risquent de ne pas maîtriser le socle commun.
- peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire en fonction des besoins de chaque élève.
- est temporaire : sa durée varie en fonction des difficultés scolaires rencontrées par l'élève et de ses progrès.

Il s'agit d'un contrat entre l'école et la famille dans lequel chacun, élève, parents, enseignant, met en place des modalités de travail particulières dont l'objectif est l'acquisition de compétences précises du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu tous les lundis, mardis et jeudis de 13h00 à 13h30 par groupes restreints de 5 élèves au maximum.

Il s'agit d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages (lecture et langage, mathématiques). Cette forme s'adresse aussi bien à des élèves qui connaissent des difficultés passagères sur une compétence précise qu'à des élèves en grande difficulté qui bénéficient, par ailleurs, d'autres aides au sein de l'école.

Les APC permettent de redonner confiance à un élève en lui apportant, dans un cadre individualisé, les outils nécessaires à l'acquisition des compétences du socle commun.

Des évaluations nationales en français et mathématiques ont été réalisées mi-septembre en classe de CP et CE1 ; celles-ci ont servi d'évaluations diagnostiques et ont permis de cibler les élèves à besoins particuliers.

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) :

Mme JABRI est la psychologue scolaire. Elle intervient sur la commune de Montalet-le-Bois à la demande des enseignants. Elle peut être amenée à observer les élèves, analyser leurs compétences et identifier les obstacles qu'ils rencontrent. Elle coordonne les aides à mettre en place. Les parents d'élèves concernés sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant. Avec leur accord, la psychologue scolaire peut réaliser un bilan psychologique approfondi de la situation de l'enfant et suivre son évolution. Elle peut être sollicitée par les parents au 01.34.94.15.10.

Mme Véronique ALLOT, maître E : Les maîtres E sont "affectés, en tant que maîtres surnuméraires, sur un poste spécialisé pour exercer leurs missions dans plusieurs écoles concentrant un nombre élevé d'élèves en difficulté relevant de l'aide personnalisée et/ou de l'aide spécialisée. Ces maîtres spécialisés apporteront leur expertise à l'équipe enseignante de l'école, dans le cadre des cycles. Ils sont le lien privilégié avec les membres du RASED ayant une autre spécialité, notamment dans le cadre du temps consacré à la coordination et à la synthèse."²

Ils interviennent dans la classe, individuellement auprès d'un enfant ou en regroupement d'aide spécialisée : "Conformément à leur mission, ils peuvent être présents dans la classe, au moment des activités collectives, afin de pouvoir observer les élèves en difficulté lors de tâches scolaires et leur apporter une aide adaptée. Ils contribuent en tant que de besoin à l'APC ainsi qu'à la définition des programmes personnalisés de réussite éducative. Ils peuvent également prendre en charge individuellement un élève ou animer au sein de l'école des groupes d'aide spécialisée."

L'infirmière scolaire : Mme BAILLOUX

Ses compétences :

L'infirmière de l'éducation nationale (ou le médecin scolaire) voit les élèves de CE2 :

- au cours de l'année scolaire et à la demande des enseignants, l'infirmière peut conduire des actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé et d'hygiène ;
- le médecin scolaire intervient lors de la mise en place de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) afin d'accueillir des élèves ayant des problèmes de santé qui nécessitent des soins ou des aménagements particuliers (prise de médicaments sur le temps scolaire, asthme, allergies, ...). Un PAI commun à l'école et au périscolaire a été mis en place cette année afin de simplifier les démarches. Il intervient également lors de la mise en place de PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) qui concerne les élèves ayant des troubles des apprentissages, à la demande du conseil des maîtres ou des familles.

10) Les dates de l'année scolaire

- De septembre à octobre cycle natation pour les élèves du CP au CM2, à la piscine de Porcheville
- Le vendredi 11 novembre : commémoration, les enfants réciteront un poème et chanteront la Marseillaise.
- Décembre : chorale de Noël
- Animation sciences
- Animation arts
- Sortie patrimoine historique

- Remise des livrets scolaires deux fois dans l'année
- Photo de classe.
- Sortie dans un parc (sortie organisée par les élèves)
- Kermesse et spectacle de fin d'année

11) Questions des parents d'élèves.

Un avenant au règlement périscolaire a été transmis le 9 septembre dernier ayant ouvert un échange avec la mairie. Quelle suite sera donnée à cet échange ?

A la demande des parents délégués, une réunion s'est tenue le 06 octobre en présence des quatre parents délégués en exercice, de Mme Saffré, chargée des affaires scolaires et de M. Wotin, le maire.

Il en résulte une volonté partagée de co-écriture de certains points de l'avenant.

La mairie s'étonne qu'aucune information n'ait été donnée par les parents délégués aux familles à la suite de cet entretenu.

La mairie est en attente d'un temps de travail avec les parents délégués.

Peut-on réduire le délai de réservation/modification de la garderie ?

Le délai de réservation / annulation aux services périscolaires ne peuvent être réduit.

Ces délais sont déjà mis au minimum mais nécessaires afin de garantir un accueil de qualité pour les enfants et des conditions de travail décentes pour les employés.

Néanmoins certains parents font déjà des demandes tardives par mail à la mairie, et cette dernière, dans la mesure du possible, essaye d'y répondre au mieux.

12) Les travaux réalisés et personnel

- Mise en place d'un emploi civique dédié à 100% de son temps de travail pour le soutien des enseignants
- Mise en place d'une société de ménage
- Remplacement des dérouleurs à papier toilette, distributeur de savon et de serviettes
- Détecteur de CO2
- Mise en place d'une porte coupe-feu séparant la cuisine du réfectoire
- Barrière du dortoir terminée
- Frigo neuf acheté
- Achat de nouveau matériel pour Mme Goncalves environ 1 000.00 €
- nouveau TNI dans la classe de Mme Louis
- mise en place du TNI dans la classe de Mme Goncalves
- Le projet potager n'a pas encore été fait. Fabrice n'a pas eu le temps de confectionner les jardinières (en cours)

13) La date du prochain conseil d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 7 février 2022, à 17h15. Un compte rendu sera réalisé rapidement pour consultation avec les parents d'élèves et la mairie. Après validation, le procès-verbal pourra être consulté par les familles par mail ou par version papier (à demander auprès de Mme la directrice).

La séance est close à 18h00

La présidente du Conseil d'école,
Madame LOUIS

Le secrétaire de séance,
Madame GONCALVES